

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5355

présenté par
Mme Ameline

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot mariage ne peut être utilisé que pour l'union d'un homme et d'une femme. Ainsi cet amendement propose d'instaurer une « alliance civile » pour les couples de même sexe ouvrant des droits fiscaux, sociaux et successoraux identiques à ceux du mariage.